

PROGRAMME :	HORLOGERIE-BIJOUTERIE
CODE DE COURS :	5182
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :	1800

Liste des compétences	Maison d'édition	Documents maison
1. Métier et formation	- \$	1 \$
2. Historique de la mesure du temps	- \$	1 \$
3. Santé et sécurité au travail	- \$	- \$
4. Notions de métrologie et de matériaux	- \$	- \$
5. Éléments mécaniques et mécanismes en horlogerie	- \$	1 \$
6. Repérage d'informations et réalisation de croquis	- \$	1 \$
7. Opérations d'usinage manuel	- \$	1 \$
8. Opérations d'usinage sur machines-outils	- \$	1 \$
9. Mathématique et physique appliquées	- \$	- \$
10. Réparation d'organes moteurs et de transmission	- \$	2 \$
11. Application de techniques de soudage	- \$	1 \$
12. Réalisation de traitements thermiques et chimiques	- \$	1 \$
13. Réparation d'échappement à cheville	- \$	- \$
14. Réparation d'échappement à ancre suisse	- \$	1 \$
15. Réparation de spiraux	- \$	1 \$
16. Réparation d'organes réglants	- \$	- \$
17. Opérations de gestion	- \$	1 \$
18. Réparation de montres mécaniques simples	- \$	1 \$
19. Réparation de réveille-matin et d'horloges sans sonnerie	- \$	1 \$
20. Réparation de montres mécaniques automatiques	- \$	1 \$
21. Principes de base en électricité et en électronique	- \$	1 \$
22. Réparation de montres électroniques	- \$	- \$
23. Réparation de bijoux	- \$	3 \$
24. Remplacement de mécanismes	- \$	1 \$
25. Remise en état d'appareils horaires modernes simples	- \$	- \$
16. Moyens de recherche d'emploi	- \$	- \$
27. Intégration au milieu de travail	- \$	- \$
(Les prix sont sujets à changement sans préavis)		
ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2020	TOTAL	21 \$
Offre de services complémentaires non financée par le MEES <i>(Montant applicable si âgé de 18 ans et plus au 30 juin 2020)</i>		280 \$
ÂGÉ DE PLUS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2020	TOTAL	301 \$

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER
Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1re journée de formation.
<ul style="list-style-type: none"> * 1 broche pour loupe 1 cartable de 3" 1 clé USB 16 Go * 1 loupe simple 1 lunette de sécurité * 1 paire d'écouteurs (nécessaire au premier cours)

* Ces articles peuvent être prêtés à l'élève pour la durée de la formation par le CFP Bel-Avenir, des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.

N.B. : Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.